



## CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 27 juin 2019

Service émetteur :  
DGS

### SÉANCE ORDINAIRE

## PROCES-VERBAL

Le **vingt-sept juin deux mille dix-neuf** à 18 h 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, convoqué le **20 juin 2019**, réuni au lieu de ses séances, sous la présidence d'André HARTEREAU, Maire.

#### Etaients présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Thierry FALQUERHO, Nadia SOUFFOY (présente à partir de la question n°9), Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Frédéric TOUSSAINT, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Martine JOURDAIN, Gwendal HENRY, Joël TRÉCANT, Serge GERBAUD, Fabrice LEBRETON, Sylvie SCOTÉ, Marc LE BOUHART, Guénaëlle LE HIN, Stéphanie LETELLIER.

#### Absents excusés ayant donné pouvoir :

- 1) Stéphane LOHÉZIC a donné pouvoir à André HARTEREAU
- 2) Nadia SOUFFOY a donné pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ (de la question n°1 à la question n°8)
- 3) Katy BOUILLAUT a donné pouvoir à Michèle DOLLÉ
- 4) Julian PONDAVEN a donné pouvoir à Yves GUYOT
- 5) Caroline BALSSA a donné pouvoir à Claudine CORPART
- 6) Philippe PERRONNO a donné pouvoir à Pascal LE LIBOUX
- 7) Jean-François LE CORFF a donné pouvoir à Roselyne MALARDÉ
- 8) Alain HASCOET a donné pouvoir à Jacques KERZERHO
- 9) Franck LE GOURRIÉREC a donné pouvoir à Gwendal HENRY
- 10) Xavier POUREAU a donné pouvoir à Guénaëlle LE HIN

#### Absent(s) :

Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. **Gwendal HENRY** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2019**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2019.

Présents : 32	Pouvoirs : 10	Total : 32	Exprimés : 32	
<b><u>Unanimité</u></b>	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2019.

### **2) DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : compte-rendu**

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON souhaite avoir des précisions sur le point n°11 concernant les « rémunérations, frais, honoraires d'avocats, notaires, huissiers de justice et experts. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « ça correspond au point 34. C'est l'accompagnement de la collectivité sur l'information que je donnerai tout à l'heure en fin de conseil ».

Monsieur le Maire ajoute « Le chantier sur la route du Temple pour sécuriser sa sortie va démarrer un peu plus tôt que prévu compte tenu des travaux prévus sur les ponts de Lochrist et du Bonhomme. »

Présents : 32	Pouvoirs : 10	Total : 32	Exprimés : 0
<b><u>Non votant : Prend acte</u></b>			

Le Conseil Municipal prend note des actions engagées au titre des délégations du Maire.

### **3) PROJET D'ETABLISSEMENT ET REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI ACCUEIL**

Nolwenn LE ROUZIC donne lecture du bordereau.

Nolwenn LE ROUZIC précise que : « Suite à la procédure et au terme des négociations engagées, le Conseil Municipal du 23 mai dernier a validé le choix du Maire portant sur la Société People and Baby pour la concession du multi accueil. Ce contrat prendra effet le 3 août pour une durée de 5 ans.

Conformément aux articles 14 et 17 du contrat de concession, le nouveau concessionnaire doit établir une proposition de projet d'établissement et une proposition de règlement de fonctionnement. La société People and Baby a présenté ses projets à la Ville d'Hennebont à l'issue du Conseil Municipal du 23 mai. Ces documents règlementaires ont fait l'objet de nombreux échanges entre People and Baby, les services de la Ville, de la CAF et de la PMI avant d'être présentés en Commission Vie le 13 juin puis au Conseil Municipal de ce soir.

#### **1 – LE PROJET D'ETABLISSEMENT**

Le projet d'établissement a pour but de présenter aux familles et aux institutions partenaires les grands axes éducatifs, les modalités de travail et de réflexion, que l'équipe met en œuvre pour proposer aux enfants un

accueil de qualité. Il est adapté aux besoins des familles. Le projet d'établissement tient également compte des orientations souhaitées par la Ville, à savoir la mise en œuvre d'ateliers d'éveil en breton par l'association Divskouarn et le lancement d'une démarche d'éco responsabilité globale auprès de l'association écolo-crèche pour l'obtention d'un label. Le projet d'établissement du multi accueil Ti doudou et de la Petite Planète est composé de trois grandes parties :

- la description de la structure
- le projet social
- le projet pédagogique et éducatif

**Le projet éducatif est développé autour des 5 thématiques :**

- Le beau
- Le zen
- La nature
- La communication
- Et l'ouverture sur le monde

**Les nouveautés souhaitées par la Ville s'intègrent dans ces axes :**

**- Le breton au multi-accueil**

L'association Divskouarn interviendra sur une double approche :

Animer des ateliers en breton (comptines, jeux, histoires...),

Proposer des sessions de formations des professionnels pour que ceux-ci soient aptes à répéter ses animations eux-mêmes.

**- Une démarche environnementale écolo-crèche :**

Lancement d'une démarche d'éco responsabilité globale écolo-crèche pour l'obtention d'un label.

**Le multi-accueil se veut également un établissement ouvert grâce à :**

**- *L'intégration des parents à la vie du multi accueil :***

Des éveils enfants/ parents

Le café des parents

Le soutien à la parentalité

**- *Des partenariats locaux***

Des projets avec les associations locales et la PMI.

Des projets d'animation avec le service PE (RAM, LAEP).

Un projet intergénérationnel à développer avec l'EHPAD

## **2 - LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**

Le règlement de fonctionnement est la déclinaison pratique du Projet d'Etablissement. Il précise les modalités d'accueil ainsi que la relation aux familles notamment les conditions d'inscription, d'admission, les règles de vie quotidienne et les dispositions concernant la participation financière des familles conformément à la législation en vigueur. Il est un élément de contractualisation entre l'établissement et la famille. Il est opposable, mais peut être ajusté et aménagé au regard de la réalité des demandes des familles et du fonctionnement de la structure.

**Une nouveauté pour cette nouvelle concession :** En fonction des disponibilités restantes, possibilité d'accueillir des familles non hennebontaises dont au moins l'un des parents exerce une activité professionnelle sur la Ville». »

Guénaëlle LE HIN déclare « Bien qu'ayant approuvé le choix du délégataire, nous nous abstenons sur ce bordereau, car nous n'avons pas de maîtrise sur le projet d'établissement ni sur le règlement de fonctionnement. »

Sylvie SCOTÉ déclare « Nous allons nous abstenir sur ce bordereau. Ce n'est bien sûr ni le projet d'établissement en lui-même ni le règlement de fonctionnement qui nous posent problème. Il y a même des éléments très intéressants que nous soutenons : la mise en œuvre d'ateliers d'éveil en breton par l'association Divskouarn et le lancement d'une démarche d'éco responsabilité globale auprès de l'association écolo-crèche pour l'obtention

d'un label. Mais, comme nous ne sommes pas d'accord avec votre choix d'une concession pour la gestion du multi-accueil, gestion que vous avez confiée à la société, People and Baby, nous allons nous abstenir. »

Présents : 32	Pouvoirs : 10	Total : 32	Exprimés : 32
Unanimité	Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 6 (DCPH et LGPH)
Non votant : 0			

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement

#### **4) ARTOTHEQUE/GALERIE – EDITIONS CATALOGUES ET TARIFS**

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Claudine CORPART « félicite ceux qui ont œuvré à la création de cette artothèque, aujourd'hui c'est un des équipements culturels très intéressants sur la ville d'Hennebont et qui commence à avoir un rayonnement bien identifié. »

Fabrice LEBRETON « remercie Claudine CORPART et indique que le groupe transmettra aux personnes intéressées, les remerciements qu'elle vient d'exprimer. »

Présents : 32	Pouvoirs : 10	Total : 32	Exprimés : 32	
<b><u>Unanimité</u></b>	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider les nouveaux tarifs artothèque.

#### **5) HORAIRES D'ETE MEDIATHEQUE EUGENE GUILLEVIC/ARTOTHEQUE PIERRE TALCOAT**

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Serge GERBAUD demande « si l'avis du Comité Technique a été favorable ? »

Michèle DOLLÉ répond « qu'il y a eu un avis favorable du Comité Technique. »

Sylvie SCOTÉ souhaite « avoir des précisions sur les ajustements des horaires évoqués dans le bordereau. »

Claudine CORPART répond à Sylvie SCOTÉ : « Les vacances d'été effectivement. Ceci dit nous n'aurons pas d'espace pour en discuter entre nous. Par contre, c'est ce que je disais tout à l'heure, effectivement nous continuons de travailler au plus près des besoins des usagers. On fera le bilan à la fin de l'été mais si effectivement de nouvelles propositions sur les périodes de vacances doivent être faites on en discutera. »

Monsieur le Maire ajoute : « Ce n'est que pour les vacances et on peut penser que le facteur météo peut être aussi un élément qui nous nécessite que l'on s'adapte ». »

Présents : 32	Pouvoirs : 10	Total : 32	Exprimés : 32	
<b><u>Unanimité</u></b>	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver la modification des horaires telle que présentée.

## **6) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS**

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Monsieur le Maire ajoute : « C'est le même principe. On a été amené à prendre ce dispositif principalement, au départ, pour revenir dans un cadre plus légal sur les Médiévales avec des sommes bien plus importantes que celles-là. Donc c'est le principe du domaine public qui est inaliénable ».

Présents : 32	Pouvoirs : 10	Total : 32	Exprimés : 32	
Unanimité	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider ces subventions exceptionnelles.

## **7) REPARTITION DES SUBVENTIONS OMS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Martine JOURDAIN donne lecture du bordereau.

Sylvie SCOTÉ déclare « Tout d'abord, nous devons saluer le rôle de l'OMS et de ses bénévoles au sein de vie associative sportive de la ville. Merci encore à eux pour leur dévouement et le travail qu'ils fournissent au quotidien.

C'est un peu dommage que nous n'ayons pas, à titre indicatif, les montants des aides de 2017 et 2018. Cela nous aurait permis de les comparer avec celles de 2019.

Nous allons voter ce bordereau même si les pénalités de -20% infligées à la Boxe Hennebontaise et la GYM CGH (Club Gymnique Hennebontais) pour des dossiers transmis hors délais nous gênent comme nous l'avons déjà indiqué. »

Monsieur le Maire répond : « Pour les sommes, on frôle les 40 000 euros. Après, c'est souvent le nombre d'adhérents par section. Il peut y avoir de grosses variations. La grille de critères est la même, elle n'a pas changé. Hier soir nous étions à l'Assemblée Générale du Foyer Laïc et de ses différentes sections. On voit parfois entre les sections des effectifs qui changent pratiquement de 100 adhérents en plus ou en moins. C'est ça qui est déterminant. Quant à la décote on connaît votre position. C'est un choix qui est fait ».

Marc LE BOUHART déclare « Suite à l'instauration d'une baisse de la subvention en cas de retard de réponses des associations, le travail de l'OMS se trouve facilité, car ils n'ont plus à relancer les associations, qui répondent maintenant dans les délais. »

Présents : 32	Pouvoirs : 10	Total : 32	Exprimés : 32	
<b><u>Unanimité</u></b>	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider la répartition des subventions à caractère exceptionnel et à l'Office Municipal des Sports

## **8) REMISE DE DETTE « LAYLA MAHANA »**

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Présents : 32	Pouvoirs : 10	Total : 32	Exprimés : 32	
<b><u>Unanimité</u></b>	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver la remise de dette.

## **9) CONVENTIONNEMENT AVEC LA CAF ET TARIFICATION DIFFERENCIEE**

Marie-Françoise CÉREZ donne lecture du bordereau.

Guénaëlle LE HIN déclare « Nous souhaitons rappeler à cette occasion que nous considérons toujours comme aberrante la tarification à 0,53 euro le repas qui déresponsabilise les parents, que le tarif haut du repas reste le plus élevé des tarifs de l'agglomération. Nous avons compris que la tarification différenciée constituerait peut-être une perte de recette pour la Commune qui n'est pas chiffrée ? Nous espérons que si perte il y a, ce manque à gagner n'impactera pas les tarifs hauts et ne sera pas supporté à l'avenir par les familles situées dans la tranche la plus élevée. N'ayant pas validé la grille des tarifs des repas telle que celle présentée dans ce bordereau, nous voterons contre. »

Monsieur le Maire répond à Guénaëlle LE HIN : « Juste pour répondre, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés, c'est bien cela, la phrase qui a une tournure négative c'est dans le cas où on ne voterait pas. L'autre élément important c'est qu'avec cette action là avec la CAF, on est sûr de garder la partie la plus intéressante de ce qu'étaient les TAP. On est dans l'esprit des TAP donc ce n'est pas uniquement. On ne fait pas que nourrir les enfants, on a aussi un temps d'animation qui n'est pas purement un temps de garderie. Avec le problème majeur que l'on rencontre qui est de trouver des personnes disponibles dans la semaine pour faire ces temps extrêmement courts et uniquement sur la période scolaire ».

Fabrice LEBRETON déclare « Comme Guénaëlle Le HIN, nous souhaitons des précisions concernant la perte de recettes évoquée dans le texte du bordereau.

Vous précisez aussi que les incidences pourraient être limitées « *si tout ou partie des sites sont déclarés en Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.) au même titre que les garderies* ». Seront donc concernées par les A.C.M., 3 écoles : maternelle Paul Eluard ; maternelle du Centre et élémentaire Pierre et Marie Curie. Pourquoi les autres écoles publiques de la ville ne sont-elles pas concernées ? »

Marie-Françoise CÉREZ répond à Fabrice LEBRETON : « Cela impliquerait d'avoir un nombre trop important d'animateurs avec des emplois du temps avec un nombre d'heures très faible. Aujourd'hui c'était compliqué de fournir ce qu'on a pu faire pour la 1<sup>ère</sup> année des temps périscolaires d'avoir des contrats de 7 h ou de 10 h. A ce moment-là, le nombre de personnes nécessaire c'est toujours sur le même créneau horaire. Ces personnes ne vont travailler qu'1 h 30 par jour donc si vous voulez ça correspond à des contrats très précaires aujourd'hui. Sur le « marché », on n'a pas assez de personnes qui sont présentes. Or, en ciblant 3 écoles on avait là un nombre suffisant de personnes pour assurer le subventionnement et pour répondre aux exigences de la CAF. On a concentré le travail sur 3 établissements scolaires ».

Fabrice LEBRETON demande « si les offres d'activités proposées aux enfants par les associations et les clubs durant les pauses méridiennes seront les mêmes dans toutes les écoles publiques d'Hennebont. »

Marie-Françoise CÉREZ ajoute : « Tout à fait, bien entendu tous les enfants bénéficient des activités. Mais c'est après le diplôme requis que tous les animateurs ne possèdent pas qui sont des exigences de la CAF. Mais sinon les animations se font à la même hauteur dans toutes les structures scolaires sur la pause méridienne. La diversité des animations elles ont d'ailleurs été précisées l'autre jour lors du COPIL du PEDT. Cette diversité elle est relativement importante et elle est présente dans tous les établissements scolaires ».

Serge GERBAUD « réagit aux propos de Guénaëlle Le HIN qui a déclaré qu'il fallait « *responsabiliser les parents* ». Il l'invite à venir au Secours Populaire où il rencontre des familles en grandes difficultés qui n'ont pas toujours

l'argent nécessaire pour nourrir correctement leurs enfants. Il ajoute, qu'à titre personnel, il est favorable à la gratuité de la restauration scolaire. »

Marc LE BOUHART demande si « La CAF va baisser ses subventions ? »

Marie-Françoise CÉREZ répond à Marc LE BOUHART : « La CAF ne va baisser ces subventions. On va toucher les mêmes subventions à la hauteur des 74 000 dont je vous ai parlé et dans la mesure où l'on va répondre aux règles de la CAF on va percevoir un autre subventionnement que l'on appelle « prestation de service ordinaire » qui va nous permettre d'obtenir une rentrée financière de 32 800 euros supplémentaires ».

Monsieur le Maire ajoute : « Ces débats doivent théoriquement avoir lieu en Commission. En tout cas, l'esprit c'est d'essayer de maintenir la dynamique qui a été engagée par les TAP sans avoir, je vous rappelle que les TAP c'était sur la Ville un coût de plus de 300 000 euros mais par contre c'est une démarche qui est engagée. ».

Présents : 32	Pouvoirs : 9	Total : 32	Exprimés : 32	
Unanimité	Pour : 29	Contre : 3 DCPH	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider ce dispositif

## **10) CONTRAT DE VILLE 2015 2022**

Nadia SOUFFOY donne lecture du bordereau.

Monsieur le Maire ajoute : « Ceux sont des rapports très conséquents et la lecture de ces rapports va dans le détail de tout ce qui peut être fait. Une remarque globale c'est que la 1<sup>ère</sup> année lorsqu'on s'est retrouvé dans ce dispositif « politique de la ville » c'était un peu compliqué de comprendre l'ensemble du dispositif et surtout c'était difficile de mobiliser les associations. Il nous était reproché, dans un 1<sup>er</sup> temps, d'avoir une part municipale trop importante. En tous les cas il y avait un frein de la part de l'Etat à ce que nos services puissent être valorisés à travers cela. Au bout de 3 ans de pratique, on se rend compte de la part conséquente des associations qui se sont engagées ».

Fabrice LEBRETON déclare « Une fois encore, ce rapport très intéressant et détaillé nous permet de suivre les orientations du contrat de ville et l'évolution dans les quartiers prioritaires d'Hennebont, de Lorient et de Lanester. Nous nous félicitons de la richesse des actions proposées et menées, de la mobilisation des acteurs de la vie associative, de l'investissement des membres du Conseil Citoyen dont nous devons louer l'implication. Nous devons aussi saluer la qualité du travail fourni par le service jeunesse citoyenneté politique de la ville. Nous soutiendrons bien évidemment les projets futurs qui sont évoqués dans le document. L'étude de ce rapport appelle néanmoins de nombreuses interrogations et remarques. »

### **1 : La première remarque concerne la participation de l'Etat pour la politique de la Ville.**

Pour rappel, elle s'élevait :

- En 2016 à 53.068€
- En 2017 – 2018 – 2019 à 50.732€

Si cette participation n'a pas diminué depuis 2017, elle n'a pas, non plus, été revue à la hausse. Certes, elle dépend du nombre d'habitants mais, au vu des difficultés majeures que connaissent les quartiers hennebontais qui en bénéficient, on peut regretter que les subventions de l'Etat ne représentent, en 2018, qu'à peine 8% du coût total des différentes actions menées sur la ville [650.043€].

Domage donc qu'elles n'aient pas été abondées de façon conséquente car il y a tant à faire dans ces quartiers : au niveau social, de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de l'habitat, de la sécurité...

Les indicateurs présentés dans ce rapport le confirment. Je me limiterai à quelques-uns :

- Le nombre de personnes couvertes par les aides de la C.A.F. a progressé à Keriou Ker de +1.32 % entre 2014 et 2016.
- 25 % des habitants de Keriou Ker vivent avec de prestations sociales.

Pour compléter, je me permettrai de lire le témoignage poignant de l'adulte relais (page 11 du rapport) : « *Animer le quartier, construire un barbecue ou une installation de tennis de table en plein air, c'est formidable mais ce qui manque à ces gens c'est 200 € de plus par mois pour vivre un peu mieux ; assurer leur voiture, faire le contrôle technique ou mettre de l'essence dans leur voiture, vivre quoi !* » ... « *Il y a des gens qui sont tellement en difficulté que ce soit psychologique, financière, il y a des mères de familles qui élèvent seules leurs enfants, avec pas une tune. Mais pour pouvoir s'intéresser à son quartier et pour pouvoir donner du temps, il faut être un peu plus dégagé des ennuis du quotidien. Quand tu ne vas pas bien dans ta vie, tu n'as pas forcément envie des donner du temps aux autres, même si tu ne fais rien de ton temps tu n'as pas envie de le donner, après c'est le renfermement sur soi-même, l'exclusion. Ce n'est pas très gai tout !* »

Non, c'est vrai, ce n'est pas très gai tout cela.

Les politiques d'austérité menées depuis des années par les différents gouvernements sont les principales responsables de cette situation. Ces mesures sont d'une brutalité puisqu'elles s'accompagnent de reculs sociaux, de baisses des salaires, de casse des services publics, de l'aggravation des inégalités...

L'Etat ne peut plus continuer d'afficher de beaux objectifs s'il ne donne pas aux collectivités, notamment aux communes, les moyens financiers de les atteindre. Comment peut-il annoncer vouloir réduire la pauvreté, résoudre les difficultés économiques et sociales de toutes natures quand il annule, par exemple, en 2017 des crédits politique de la ville à hauteur de 11 % soit 46.5 millions d'€ du budget national prévu ? Il ne peut y avoir d'ambitions pour ces quartiers de la République sans moyens financiers conséquents. Ce n'est visiblement pas le choix qu'a fait Emmanuel MACRON comme en atteste, par exemple, son refus de suivre, en mai 2018, les préconisations de Jean-Louis BORLOO qui suggérait 48 milliards d'€ d'investissements pour les quartiers en difficultés. Il préfère réduire les dépenses dans les aides sociales (baisse des A.P.L. par exemple) pour compenser les cadeaux fiscaux faits aux plus riches : l'an passé, les 1 % les plus riches ont bénéficié de 4,5 milliards d'euros. Parmi eux, les 0,01% les plus riches en ont capté 1,27 milliard... Emmanuel MACRON se prive ainsi de capacités d'investissement et de redistributions colossales dont pourraient bénéficier les quartiers en difficultés comme ceux d'Hennebont.

En mai 2018, à l'issue du rejet par Emmanuel MACRON du plan BORLOO, bon nombre de maires de France, de diverses tendances politiques, ont demandé des mesures budgétaires d'urgence pour ces quartiers en difficultés. Nous abondons évidemment dans leur sens.

## **2 : La seconde remarque portera sur le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain ».**

Je débiterai mon intervention en citant un passage du rapport (page 20) qui nous interpelle : « Je cite : « *Sur les six quartiers de l'agglomération, trois ont été retenus pour bénéficier du nouveau programme de rénovation urbaine : Bois du Château qui figure parmi les 200 quartiers sélectionnés au niveau national, ainsi que Kervénanec nord et Kerfréhour au titre des projets d'intérêt régional* »

Pourquoi Keriou Ker n'a pas été choisi ? Sur quels critères ces 3 quartiers de Lorient ont-ils été retenus ? Qui a fait ces choix ? Dans un article du 27 mars 2019, Monsieur le Maire vous disiez « *attendre avec impatience le réaménagement urbain en 2020 – 2021 qui verra les bâtiments G et H tomber.* »

De même, dans un article de presse d'avril 2019, paru à la suite de la réunion tenue dans cette salle en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Lorient, nous pouvions lire au sujet du quartier de Keriouais ce qui suit : « *Les habitants ne perdent pas de vue l'urbanisme et s'impatientent auprès de Lorient Habitat, le bailleur. « Les démolitions des blocs H et G sont attendues, assure Alain LAMPSON. Nous en sommes encore aux relogements. Une personne va d'ailleurs être recrutée afin de rencontrer un par un les habitants. Les tours I, J et K seront rénovées tout comme la tour E où un pôle santé est à l'étude au rez-de-chaussée. Là aussi, il faut voir ce qui peut être fait avec nos budgets.* » ».

Monsieur le Maire, nous avons donc plusieurs questions à vous poser au sujet de la rénovation urbaine dans le quartier de Keriou Ker :

- Le calendrier annoncé sera-t-il respecté ?



- Dans son intervention que je viens de citer, M. LAMPSON fait référence à une personne qui va être recrutée pour rencontrer individuellement les habitants. Cette personne a-t-elle été recrutée et a-t-elle commencé ses rencontres ?
- Les habitants de Keriou Ker, notamment les membres du Conseil Citoyen, ont-ils été associés aux différents projets urbanistiques que vont connaître leurs quartiers ?

Sur cette question de l'habitat, nous exprimerons, pour finir, une crainte que nous avons déjà manifestée en octobre 2017 au moment où Emmanuel MACRON et Edouard PHILIPPE ont décidé la réduction des Aides Personnalisées au Logement. A l'époque, nous avons dit que cette décision aurait de lourdes conséquences pour les bailleurs sociaux qui, contraints d'absorber une baisse des A.P.L. pour leurs locataires, verront leur budget diminuer de deux milliards d'euros, par an. Pour Lorient Habitat, ce sera plusieurs millions d'euros annuels en moins. Lorient Habitat aura-t-il, à l'avenir, les moyens financiers pour mener à bien le réaménagement urbain à Keriouais, pour achever des projets de réhabilitation et de rénovation, pour entretenir ou améliorer les logements existants, pour en construire de nouveaux ? Pourra-t-il offrir aux Hennebontais des conditions de vie décentes auxquelles chacun a le droit ?

### **3 : La troisième remarque portera sur la santé.**

Comme nous l'avons déjà exprimé, nous soutenons ces initiatives préventives au niveau de la santé. On pense notamment, mais pas exclusivement, à celles menées par Activ'Sport mais aussi par Sthétho' Scop, investie dans la création d'un centre de santé à Keriouais. Notre question portera sur ce centre de santé. Où en est le projet ? Quand ce centre de santé va-t-il ouvrir ?

### **4 : Autres volets sur lesquels nous voulions intervenir : ceux de la culture et du sport qu'il faut renforcer et démocratiser dans les quartiers.**

Mettre les associations et clubs locaux au cœur des actions culturelles et sportives est primordial. Il faut s'appuyer sur cette richesse pour répondre aux enjeux de la cohésion sociale entre autres. Nous soutenons leurs actions avec d'autant plus de force et de conviction qu'elles vont dans le sens de ce que nous prônons c'est-à-dire l'Education Populaire. Nous devons agir pour que chacun, quels que soient son âge, sa situation familiale, professionnelle, social puisse avoir accès à l'art, à la culture. Nous sommes convaincus que la création artistique, l'action culturelle, l'éducation populaire, la production et la diffusion des savoirs et des connaissances et leur appropriation par tous, sont des enjeux politiques majeurs pour ceux qui, comme nous, portent l'ambition d'une transformation progressiste de notre société. Mais cela suppose que ces associations, ces clubs bénéficient de moyens financiers conséquents. Là encore, nous regrettons qu'ils ne soient pas à la hauteur des nombreux défis à surmonter. Leurs actions doivent aussi être accompagnées par une politique municipale très ambitieuse et volontariste. Faire en sorte que la culture et le sport soient accessibles à tous et pour tous, soient sources d'émancipation individuelle et collective, permettent l'ouverture sur les autres... implique un renforcement des services publics dans tous les quartiers. Il est donc essentiel de réfléchir entre autres à l'implantation, dans les quartiers, d'équipements culturels et sportifs de proximité, et au service de tous. Enfin, la promotion de la culture, celle du sport, l'éducation passent aussi par la création d'emplois municipaux de proximité, de postes d'animateurs, d'éducateurs de rue, de médiateurs sociaux..., de professionnels formés.

Mais, cela aurait nécessité de votre part, Monsieur le Maire et chers collègues de la majorité de faire d'autres choix budgétaires au cours de ce mandat. »

Guénaëlle LE HIN déclare « Le contrat de ville fait partie de ces dispositifs qui, sous conditions de dépenses relativement conséquentes, permettent à une ville d'obtenir des subventions pour les quartiers prioritaires. Cependant, l'évaluation à plus ou moins long terme des actions menées dans le cadre de ces contrats de ville reste encore très floue : au regard de l'investissement financier et humain, ont-elles réellement un impact mesurable sur les quartiers prioritaires concernés ? Dans ces conditions, nous nous abstiendrons sur ce bordereau. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON et Guénaëlle LE HIN : « Sur vos 2 interventions, on voit bien l'écart de vue entre, d'un côté, Guénaëlle LE HIN qui dit qu'il y a de l'argent qui est investi de façon conséquente pour autant on n'est pas sûr des résultats et il y a le côté des politiques d'austérité de façon globale et les moyens insuffisants de l'État une fois de plus. Sur ce sujet-là en l'occurrence il y a besoin de développer les moyens.

Je pense que le constat sur les 3 ou 4 observations de Fabrice LEBRETON tant sur le constat des politiques d'austérité du Gouvernement, ok, j'entends avec, en particulier, des mesures qui sont difficilement acceptables ou tout cas on peut avoir des points de vue qui se rapprochent du vôtre sur les APL ou sur le financement du logement social en France. Après ceux sont des débats qui ne sont pas automatiquement de décision municipale. En fait tous vos arguments justifient du fait que l'on a toutes les bonnes raisons de travailler sur ces quartiers. Je pense que c'est ce qui est fait et de façon très conséquente. Il faut savoir aussi que l'on a découvert cette affaire à partir d'un élément statistique très clair qui était le revenu par habitant avec des poches de pauvreté et qu'il a fallu prendre le problème. On a réorganisé les services. Il s'est structuré. C'est une bonne chose. On a un outil avec des personnes qui sont motivées et entreprenantes.

Débat national : nous on se penche sur qu'est-ce qu'on peut faire avec les moyens qu'on a. Voilà !

2<sup>ème</sup> débat, sur la rénovation urbaine, pourquoi Hennebont ne s'est pas retrouvé dans l'ANRU (Rénovation Urbaine). Simplement il n'y avait pas de dossier à ce moment-là. Avant 2014, il n'y avait pas de dossier sur ce quartier. Je rappelle que Lorient Habitat loge un habitant sur 4 à Hennebont. Sans doute qu'il y a eu d'autres priorités qui ont été faites par Lorient Habitat à l'époque. Vous savez également les difficultés qu'il y a eu de fusion, les difficultés institutionnelles, les difficultés de personnes, ... Je pense qu'il y a eu au moins 5 années de perdues entre 2009 et 2014.

Donc sur la rénovation urbaine, elle est engagée sans les crédits de l'Etat, on n'a pas attendu. Le schéma il existe, l'AREP qui a étudié la réorganisation, la restructuration du quartier avec les habitants, dans des réunions publiques, le schéma de développement est engagé. Lorient Habitat va essayer de faire avec les crédits qu'il a et c'est le cas pour les bâtiments G et H. Le relogement est en cours ... C'est un plan ambitieux et je trouve que Lorient Habitat a énormément investi ces dernières années en termes de réhabilitation de patrimoine hennebontais.

Sur le 3<sup>ème</sup> aspect, celui de la santé, où en est le projet, posez-là à Stétho'scop, c'est une association, nous on ne s'ingère pas dans le fonctionnement associatif. D'autant plus que la compétence santé est une compétence qui dépend de l'ARS. Par contre, on participe au COFIL et au sein du COFIL on a clairement exprimé le soutien que nous apportons déjà et que nous allons continuer à apporter dans l'intérêt du développement d'un accueil de santé sur Kerihouais et en particulier on a été très au fait de l'implantation au pied de la tour de Kerihouais pour permettre à cette association de se mettre en place. Aujourd'hui, je ne vous le cache pas, il y a un problème majeur, et j'ai rencontré l'ARS, et justement parce que c'est un projet ambitieux, de qualité dont tout le monde reconnaît qu'il est intéressant parce qu'il allie la santé et le social et l'économique, mais, c'est un projet qui aujourd'hui ne trouve pas une réponse directement parce que justement notre institution n'est pas organisée comme cela. J'ai rencontré hier la DGS du Conseil Départemental du Morbihan sur ce sujet qui approuve. Il y a une vraie difficulté de trouver des solutions pour que le projet voit le jour de ces médecins et de cette association.

Sur la culture et le sport, les équipements ils y sont c'est les équipes précédentes qui les ont mis en place. A Kerihouais on a tout ce qu'il faut en termes d'équipements sportifs, y compris les petites salles au niveau de la gym ou autre, y compris sur le parc de Kerbihan également. On est à deux pas y compris du skate-park, on est à deux pas des équipements sportifs. La question est je comprends bien celle que vous apportez très souvent c'est de multiplier les emplois de service public au sein des services municipaux, en particulier, pour être sur le terrain. Nos choix ça n'a pas été de mettre 10 ou 15 animateurs de plus mais c'est plutôt de faire en sorte que les structures existantes intègrent ces publics, intègrent une autre façon de faire.

Claudine CORPART ajoute : « Ce qui est intéressant dans ce dispositif politique de la ville c'est de favoriser l'accès au droit commun pas de créer des structures qui vont rester identifier sur un quartier. On sait que c'est difficile à faire vivre dans le temps, on sait que c'est difficile de leur garder parfois une image positive et que tout l'enjeu du travail des services et des associations c'est réellement de faciliter l'accès au droit commun sur toutes les structures et sur tous les équipements de la Ville ».

Nadia SOUFFOY ajoute : « Pour cela, on a aussi l'atout du cheval territorial, on amène beaucoup les gens du quartier sur la médiathèque, on leur fait découvrir le droit commun mais on est conscient, on avait vu cela dans le bilan à mi-parcours du contrat de ville, qu'on avait des axes d'amélioration sur l'accès à la culture et on est en train d'y travailler. On va y travailler en septembre à la Commission Vie ».

Monsieur le Maire ajoute : « Il y a des choses qu'on a complètement intégré et on oublie de le dire mais Les estivales c'est le fruit du contrat de ville. Les estivales qui est une réussite pour tous les Hennebontais c'est avant tout le projet des habitants de Kerihouais et de Keriou Ker. C'est cela qu'il faut comprendre, il faut que ce soit la Ville dans son ensemble qui intègre ces dynamiques-là plutôt que ceux soient des moyens spécifiques qui encore une fois écarteraient les publics ».

Marie-Françoise CÉREZ répond à Fabrice LEBRETON : « Une personne est aujourd'hui en charge de l'aide aux résidents de Keriou Ker et de Kerihouais des personnes qui habitent dans les bâtiments G et H. Elles vont être vues individuellement de façon à connaître leur besoin, leurs souhaits et de façon à les orienter vers d'autres logements de la ville que ce soit sur Kerihouais ou d'autre secteurs de la ville. Une réunion publique est prévue dans ce sens pour aussi présenter le projet de façon globale avec une programmation de destruction des immeubles G et H prévue fin 2019, début 2020. En parallèle de cette destruction, il ne faut pas oublier qu'il y a des rénovations qui se font. Grimaud est en cours de rénovation, la livraison se fait à la fin 2019. En parallèle, aux Orientales 45 logements vont être livrés et serviront pour le relogement des personnes qui viennent de Kerihouais si elles acceptent d'aller sur ce secteur qui est un peu plus éloigné de la ville. Et on a aussi dans les projets de construction, les « Orizons ». Ça ce sont de nouveaux appartements qui vont venir remplacer ceux qui vont être détruits. Pour ce qui est des réhabilitations, lors du Conseil d'Administration d'hier soir, on nous a aussi fait part que plusieurs bâtiments vont être réhabilités. Cette semaine, il y a eu aussi pose d'une 1<sup>ère</sup> pierre à l'EcoQuartier avec là un immeuble qui correspond aussi à une construction de Lorient Habitat. Ce qui est aujourd'hui ancien va être détruit sera remplacé par du neuf ou des rénovations de bâtiments existants. Ceci pour répondre aux demandes qui sont de plus en plus croissantes pour les logements sociaux ».

Présents : 32	Pouvoirs : 9	Total : 32	Exprimés : 32	
Unanimité	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 3 DCPH	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider le rapport annuel politique de la Ville de Lorient Agglomération, et le rapport annuel DSU d'Hennebont 2018 et de valider la programmation 2019

## **11) AVIS SUR PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES (PDA)**

Frédéric TOUSSAINT donne lecture du bordereau.

Présents : 32	Pouvoirs : 9	Total : 32	Exprimés : 32	
<b>Unanimité</b>	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de donner un avis favorable.

## **12) CESSION LOCAL COMMUNAL – RUE HENRI LE BOBINNEC**

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Présents : 32	Pouvoirs : 9	Total : 32	Exprimés : 32	
<b>Unanimité</b>	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à la cession de ce local communal.

Envoyé en préfecture le 01/10/2019  
Reçu en préfecture le 01/10/2019  
Affiché le  
ID : 056-215600834-20190926-D201909001-DE

### 13) ECHANGE FONCIER RUE DU MEUNIER/CHEMIN DE HALAGE

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Monsieur le Maire précise que : « On a reçu un courrier hier du Président de Hennebont Patrimoine qui a retracé un peu l'histoire. C'est un sujet qui a déjà été abordé il y a quelques années en 1987. Par rapport à cela, c'est au niveau de l'enquête publique et du commissaire enquêteur qu'on pourra réajuster les choses y compris à reprofiler les échanges de terrain ».

Fabrice LEBRETON déclare « Nous allons voter contre ce bordereau pour deux raisons que nous allons vous expliquer.

- Selon des informations dont nous disposons, des canalisations d'eaux usées d'Inzinac-Lochrist, des quartiers de Kerpotence et de Langroix ainsi qu'un système de pompes se **trouveraient** au niveau du terrain que la Ville veut céder. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur ce point s'il vous plaît ? Si ces informations sont justes, la privatisation d'une parcelle publique pourrait, dans le futur, poser des problèmes en cas d'intervention sur les canalisations.
- De même, à l'heure où l'on cherche à préserver, à promouvoir les sentiers, les chemins creux, les voies vertes en tous genres, il nous semble important de pouvoir conserver, dans le domaine public, cet espace qui fait partie du patrimoine communal. Nous pensons que la Commune ne doit pas céder, ne peut se priver d'un terrain qui, à l'avenir, pourrait être aménagé pour des déplacements doux. »

Yves GUYOT répond à Fabrice LEBRETON : « Je pense que lorsqu'il y eu raccordement de l'ancienne station d'épuration à la nouvelle, il y a eu des travaux qui sont importants sur l'emprise du halage donc je pense que c'est sur le halage lui-même que se trouvent ces canalisations mais je n'en ai pas la certitude ».

Monsieur le Maire ajoute : « ça sera observé. Derrière cette question c'est aussi les aménagements en particulier il y a un parking qui n'en est pas un mais il y a peut-être un aménagement à faire justement pour permettre les cheminements. Ça c'est de travail de commission, on prend note ».

Yves GUYOT ajoute : « Depuis 30 ans que je suis Hennebontais, l'usage, le cheminement se fait par là et donc cette situation n'a jamais nuit à la possibilité de cheminement y compris pour raccorder au sentier escarpé qui monte au Talhouët. C'est juste l'officialisation d'une situation qui n'a jamais nuit à personne ».

Présents : 32	Pouvoirs : 9	Total : 32	Exprimés : 32	
Unanimité	Pour : 29	Contre : 3 LGPH	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver cet échange sans soulte, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte et à effectuer les démarches nécessaires

### 14) RENATURATION DU RUISSEAU KERLOIS/TOUL DOUAR –MAÎTRISE D'OUVRAGE DELEGUEE A LORIENT

Thierry FALQUERHO donne lecture du bordereau.

Yves GUYOT précise que : « Le transfert de compétence eaux pluviales auprès de Lorient Agglomération a fait que ça a entraîné des retards dans les délais et c'est la raison pour laquelle on en est là que maintenant. On a perdu au moins un an en plus avec le caractère saisonnier des travaux. Peut-être que ça aurait pu être réalisé dès ce printemps ».

Fabrice LEBRETON déclare « Nous soutenons bien sûr cette opération et approuverons ce bordereau. Nous devons en effet encourager toutes les actions visant à l'entretien et à la mise en valeur de notre patrimoine

naturel. Monsieur le Maire, vous sollicitez donc Lorient Agglomération pour cette opération de renaturation dans la cadre de sa compétence obligatoire au titre de la GEMAPI. Comme nous l'avons déjà exprimé et comme l'a préconisé la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport, nous aurions aimé que vous sollicitiez aussi l'Agglomération pour la création et la gestion du Centre International de Formation et d'Entraînement de Tennis de Table. Dommage que vous ne l'ayez pas fait car cela aurait permis de soulager les possibilités financières de la Commune pour d'autres équipements, peut-être plus attendus que cette salle. Vous inscrivez cette opération de renaturation du ruisseau dans un cadre plus global avec des enjeux économiques importants dans le cadre des Jeux Olympiques de 2024. Cela suppose donc aussi que l'accueil de l'ensemble des usagers et des spectateurs de l'équipement sportif puisse être assuré dans le respect des règles d'urbanisme en vigueur. Nous nous interrogeons ainsi sur le nombre de places de stationnement obligatoires pour un équipement recevant du public. Au risque de nous tromper, dans l'Avant-Projet Définitif que vous avez validé lors du Conseil Municipal de février dernier, il n'est nullement question, visiblement, des 200 places de parking obligatoires correspondant aux 1 000 places assises de la salle. Nous ferons la même remarque pour les places de parking concernant les personnes en situation de handicap. Nous aimerions, Monsieur le Maire, que vous apportiez des réponses à ces interrogations relatives aux places de stationnement. »

Thierry FALQUERHO répond à Fabrice LEBRETON : « Je peux apporter une petite précision, dans la renaturation du ruisseau, on a un espace de 7 mètres et on n'aura pas besoin des 7 mètres c'est de créer un cheminement doux qui nous permettra d'aller jusqu'à la gare routière de Kerlois où l'on a un bel aménagement qui nous permettra d'avoir pas mal de places de parking ».

Fabrice LEBRETON s'exprime après l'intervention de Thierry FALQUERHO. Fabrice LEBRETON « précise que le problème qu'il soulève n'est pas évidemment celui du cheminement doux, qu'il ne remet pas en cause, que son groupe soutient mais qu'il s'interroge sur la règlementation relative aux places de stationnement pour les E.R.P. Il rappelle qu'il ne fait que poser des questions. »

Monsieur le Maire ajoute : « Si le permis n'était pas correct vous posez un recours. Il n'y a aucun souci là-dessus. On ne va pas à chaque conseil, même s'il n'en reste plus beaucoup avoir droit lorsqu'on parle d'un ruisseau et de renaturation, d'avoir des observations redondantes et fausses. Lorient Agglomération c'est 1,2 million dans cette affaire. Donc il y a une jurisprudence hennebontaise qui fait qu'aujourd'hui un fonds d'intervention communautaire a été créé de l'ordre de 100 000 euros. Exemple : Brandérion vient de l'obtenir mardi dernier pour réaménager l'ancienne tisserie, pour ceux qui connaissent, en centre intergénérationnel et ils ont eu 100 000 euros. Donc 1,2 million de subventions si vous estimez que Lorient Agglomération n'est pas partenaire. Vous savez bien que ce n'est pas une compétence. Le sport n'est pas une compétence donc c'est au titre de l'attractivité du territoire.

Je vais vous dire et la piscine, elle n'est pas intercommunale dans sa fréquentation, elle est forcément intercommunale dans sa fréquentation et c'est pourtant Hennebont qui l'a portée et qui a obtenu des subventions et un taux de subvention important. A un moment donné il faut trancher nous avons eu 4 millions de subventions, nous en sommes fiers et donc nous allons pouvoir accueillir des manifestations.

Sur le stationnement, entre la route et les 1ers magasins il va y avoir du stationnement tout le long de la route avec des horaires qui sont différents de la fréquentation des matchs en soirée. Ensuite il y a le cheminement agréable, 400 m à pieds avec une gare routière conséquente. Quant au stationnement des Personnes à Mobilité Réduites, forcément il sera dans une proportion importante voire peut-être au-delà car la salle est prévue pour la préparation des JO pour les PMR. Les fédérations handisports sont très intéressées par cet équipement parce qu'il est neuf et que justement il est aux normes à tous les niveaux ».

Yves GUYOT ajoute : « Moi je ne connais pas par cœur les textes qui s'appliquent en vigueur parce qu'il y a des services qui sont là et qui sont compétents pour le faire. Simplement, le principe des évolutions législatives va plutôt vers la mutualisation du stationnement plutôt que vers la création de stationnements spécifiques. Peut-être que vous avez trouvé cela dans les textes mais il faudrait voir quand même ce qu'il en est. Je remarque juste que parfois vous parlez du tout vélo et là vous parlez du tout voiture. »

Présents : 32      Pouvoirs : 9      Total : 32      Exprimés : 32  
**Unanimité**      Pour : 32      Contre : 0      Abstention : 0      Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le principe de délégation de la maîtrise d'ouvrage de cette opération

## **15) TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)**

Jacques KERZERHO donne lecture du bordereau.

Guénaëlle LE HIN déclare « Combien cela rapporte-t-il à la Commune ? J'en profite pour demander si la réglementation en matière d'implantation des panneaux publicitaires sur le domaine public est toujours appliquée, et si son application est-elle contrôlée ? Comme je l'avais déjà signalé en Commission Ville, il semblerait, que contrairement au centre-ville, la périphérie voit fleurir de nouveaux panneaux. La pollution visuelle est aussi importante que la pollution chimique, lumineuse ou sonore ! »

Yves GUYOT répond à Guénaëlle LE HIN : « Certaine mise en place de nouveaux panneaux ne passent même pas par une autorisation. Les nouveaux panneaux que l'on voit fleurir ne sont pas sur le domaine public, ils sont généralement chez les privés, ceux qui ont pu apparaître chez des privés. Et là on ne peut pas intervenir. Dans le Règlement Local de Publicité (RLP) actuel, il y a des distances à respecter. Elles sont respectées. Heureusement, on va rentrer prochainement sans doute dans la réécriture du RLP et là en effet il sera temps d'espacer davantage de manière à limiter l'implantation. Mais pour l'instant on ne peut pas intervenir avec le règlement actuel. »

Monsieur le Maire ajoute : « On va vous faire parvenir aux 2 présidents de groupe le montant de la taxe locale sur la publicité pour l'année 2018, 70 000 euros c'est de cet ordre-là. Il y a la volonté partagée d'éviter le fleurissement de ces panneaux en respectant le cadre réglementaire mais en durcissant à la fois le cadre réglementaire et le cadre financier ».

Présents : 32      Pouvoirs : 9      Total : 32      Exprimés :  
**Unanimité**      Pour : 32      Contre : 0      Abstention : 0      Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter ces tarifs 2020.

## **16) TRANSACTIONS FONCIERES ADAPEI/COMMUNE**

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Guénaëlle LE HIN déclare « La lecture de ce bordereau nous conduit à effectuer les remarques suivantes :

- 1- Depuis le début de la mandature nous sommes favorables au regroupement des services techniques et espaces verts sur un même site et n'avons cessé de le signaler depuis votre décision de privilégier la réhabilitation des bâtiments des services techniques. Nous sommes donc satisfaits que vous ayez rejoint notre point de vue.
- 2- La Commune est propriétaire de terrain sur la zone de Kerandré dont la surface aurait sans doute permis d'effectuer cette opération de façon échelonnée avec des locaux neufs. Votre contre argument était le refus de passer rive droite, ce qui peut paraître étonnant au vu de votre volonté de redynamiser ce secteur et surtout au regard de la délocalisation provisoire des services techniques au Ty Mor qui n'a pas semblé poser de problèmes majeurs. Le positionnement à l'autre extrémité de la ville ne poserait

donc pas de problèmes de déplacements ? Remarquons aussi que problèmes de voisinage que vous relevez seront aussi sensibles à Kerpotence

- 3- Prix de cession : à la lecture du bordereau, nous constatons que le prix de cession du m2 du terrain constructible situé rive droite à l'ADAPEI par la Commune est de 17,10 euros. Selon les informations des services, ce prix aurait pu atteindre 21 euros, vous avez donc choisi la fourchette basse, soit un manque à gagner de 4 euros par 80 000 € pour la Commune.
- 4- Enfin, ce bâti est vétuste, la rénovation, voire la démolition, représente donc un certain coût si ce n'est un coût certain. Vous faites donc de nouveau le choix de la rénovation, ce que nous regrettons, un bâti neuf adapté aux exigences de service, d'hygiène et de sécurité eut été plus efficace dans le long terme et moins sujet aux surprises désagréables et onéreuses qui ne manquent jamais d'arriver lors d'une réhabilitation.

En bref : le faible prix de vente du terrain accordé à l'ADAPEI nous interpelle, ce terrain permettrait l'implantation du CTM sur un site unique, dans des locaux neufs et adaptés, pourquoi se compliquer la vie et grever le budget de la Commune en achetant ce terrain à l'ADAPEI. Gardons notre terrain et faisons-y le CTM. En conclusion, nous avons le sentiment d'une opération à la « va-vite » dont le coût, au même titre que l'hôpital, va réserver bien des surprises, nous pensons que c'est une erreur, d'autant que toutes ces tergiversations nous mènent en 2021, nous voterons contre ce bordereau. »

**Fabrice LEBRETON** déclare « Nous allons bien sûr voter ce bordereau malgré des remarques et surtout des réserves sur ce projet. Il n'est pas question pour nous de nier l'urgence de la restructuration de l'ensemble des services techniques et des espaces verts. Nous considérons même que ce devait être la priorité des investissements à réaliser au cours du mandat qui s'achève. Mais, Monsieur le Maire et chers collègues de la majorité, en privilégiant le Centre International de Formation et d'Entraînement de Tennis de Table, vous vous êtes privés de moyens financiers pour réaliser plus rapidement un équipement qu'attendent avec impatience les agents. Vous nous présentez dans ce bordereau quelques éléments chiffrés et un projet de planning de l'opération. Concernant les évaluations des terrains et bâtiments, vous nous dites avoir consulté la Direction Générale des Finances Publiques. C'est dommage que nous ne disposions pas de l'évaluation des Domaines pour ces terrains et bâtiments pour comparer avec les prix que vous proposez de voter. Vous dites aussi avoir l'accord du Conseil d'Administration de l'ADAPEI. Savez-vous si l'ensemble du personnel de l'ESAT et des foyers gérés par l'ADAPEI ont été consultés ? Si tel est le cas, quelles ont été leurs réflexions et leurs réponses. Le 5 février dernier, vous avez adressé, à l'ensemble des agents municipaux, une note de service par laquelle vous leur appreniez que vous suspendiez la réhabilitation des locaux du CTM, rue des Lauriers, que vous entamiez des négociations avec l'ESAT Alter Ego en vue d'une éventuelle acquisition du site de Saint-Gilles pour y implanter et y regrouper les services CTM et SEVE. Cette question a aussi été abordée lors du CHSCT du 07 mars. Par contre, l'avis du C.T. n'apparaît pas dans le bordereau. Dans votre note du 05 février, vous annoncez que le regroupement des services CTM et SEVE à Saint-Gilles ne se ferait sans doute pas avant 2022 ; ce qui nous semble long. Nous comprenons l'impatience des agents de vouloir travailler dans de bien meilleures conditions que celles qu'offrent les bâtiments actuels de la rue des Lauriers. Afin d'y répondre, n'y-avait-il pas d'autres possibilités que celles d'un regroupement des services CTM – SEVE à Saint-Gilles ? Ne pouvait-on pas, en effet, reprendre l'étude demandée par l'ancienne municipalité et que vous avez abandonnée arguant son coût trop important. Ne pouvait-on pas l'affiner et l'adapter aux possibilités actuelles ? Ne pouvait-on pas aussi réfléchir à un emplacement plus central ? Pourquoi ne pas avoir étudié une éventuelle implantation sur l'espace libre laissé par la démolition de l'ancienne maison de cure du Quimpéro ? Ne pouviez-vous pas engager, à cet effet, des discussions avec le propriétaire du site ? Comme nous comprenons les attentes légitimes des agents, leur impatience de travailler dans d'autres bâtiments que ceux qui sont les leurs actuellement, nous voterons ce bordereau malgré nos réserves. »

**Marc LE BOUHART** déclare « L'ADAPEI recherche un nouveau lieu proche des moyens de transports ; et la Ville d'Hennebont a un terrain qui leur convient ; si l'ADAPEI n'avait pas trouvé sur notre ville un terrain qui leur convienne, il aurait quitté notre commune. La rénovation du CTM devait débiter cette année ; suite aux appels d'offres, les prix ont grimpés et les travaux n'ont pas débuté faute de candidat pour certains travaux. C'est une opportunité de pouvoir transférer le CTM et les espaces verts en un endroit commun. La Ville est gagnante, l'ADAPEI est gagnante, les services seront gagnants. »



Serge GERBAUD déclare « Je suis d'accord avec ce qui vient de se dire, c'est un accord gagnant-gagnant et si l'opportunité s'était présentée auparavant je pense que la décision aurait été prise. Je suis pour que ça se fasse, trois ans c'est peut-être un peu long, il faudra accompagner le personnel »

Guénaëlle LE HIN ajoute : « Nous avons toujours été d'accord pour le regroupement des services. On estime qu'il y a déjà des terrains et qu'il n'est pas nécessaire de payer si cher pour faire ce regroupement. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON et Guénaëlle LE HIN : « On ne va pas revenir sur ce dossier-là. Si ça n'a pas abouti à Kerandré c'est qu'il y avait un coût conséquent. On était autour de 6 et 8 millions d'euros qu'il fallait trouver et sans subvention. Tandis qu'ici l'opération, vous avez bien compris ce qui va se passer, il va y avoir à la fois un équipement qui sera ce qu'il sera, il y aura peut-être un ou deux bâtiments qui nécessitera une réhabilitation mais il y en a tellement de bâtiments ... Là-dedans, on va trouver notre bonheur et on adaptera ce qui n'est pas adapté et il nous restera encore un hectare. C'est une opportunité et je pense que c'est une bonne opportunité pour la Ville. Dans le même temps, on va libérer un espace rue des Lauriers qui est enclavé autour d'un lotissement avec une valeur foncière importante, on va libérer auprès de la piscine un espace qui a une valeur foncière importante qu'on aménagera ou pas, on va libérer l'ancienne médecine du travail près du Jardin des sens et sans doute encore d'autres espaces de stockage qui sont éparpillés sur la Ville. Même si on y consacre plus ou autant que ce qui était prévu pour la dépense pour le CTM qu'on n'engage pas. Nous savons d'ores-et-déjà ce n'est pas 80 000 euros qu'on va perdre c'est 1 million qu'on va gagner. Donc l'opération budgétaire elle est là. Forcément ça ne sera pas cash le jour de la signature, ça sera étalé sur les 5, 10 ans mais globalement l'économie du projet est très, très intéressante par les valeurs foncières ce que l'on va libérer ailleurs. C'est vrai que pour Kerandré on est allé dans la fourchette basse. Quant à l'équipement qu'attendent les agents, leur impatience on la comprend. En tout cas, ça va être un fil rouge pendant 3, 4 ans mais qui démarre aujourd'hui. Aujourd'hui c'est la décision de s'engager sur cette voie-là. Vous comprenez toute l'importance de sceller les choses avant de rentrer dans une période électorale et l'ADAPEI nous l'a dit clairement pour qu'il n'y ait pas de remise en cause de ce choix stratégique qui sera assumé ».

Présents : 32	Pouvoirs : 9	Total : 32	Exprimés : 32	
Unanimité	Pour : 29	Contre : 3 DCPH	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le principe de ces cessions aux conditions susvisées.

## **17) DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Présents : 32	Pouvoirs : 9	Total : 32	Exprimés : 32	
Unanimité	Pour : 26	Contre : 6 LGPH DCPH		Abstention : 0
	Non votant : 0			

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver la Décision Modificative n°1.

## **18) DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET ANNEXE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU QUIMPERO**

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Guénaëlle LE HIN pose une question : « Combien de terrains vendus à ce jour ? »

Yves GUYOT répond à Guénaëlle LE HIN : « ça va doucement, il y a toujours quelques personnes qui viennent se renseigner en Mairie. Mais la difficulté quand même de travailler en régie, c'est des modes de communication efficaces dans la mesure où le lieu principal de recherche des gens c'est Leboncoin. Pour l'instant la Ville, il fallait trouver un artifice pour que la Ville puisse figurer sur Leboncoin et cet artifice est en passe d'être trouvé. Ça va certainement toucher plus de gens candidats à l'acquisition. Parce que jusqu'à présent la communication sur le magazine de la Ville ça s'arrête aux gens qui résident déjà sur Hennebont. Je pense que ça va aller beaucoup plus vite à partir de ce moment-là ».

Yves GUYOT ajoute «

Présents : 32	Pouvoirs : 9	Total : 32	Exprimés : 32	
<b>Unanimité</b>	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver la Décision Modificative n°1.

## **19) MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA REHABILITATION DU CTM**

Thierry FALQUERHO donne lecture du bordereau.

Présents : 32	Pouvoirs : 9	Total : 32	Exprimés : 32	
<b>Unanimité</b>	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver cette modification d'Autorisation de Programme.

## **20) AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU REGROUPEMENT DES SERVICES TECHNIQUES**

Thierry FALQUERHO donne lecture du bordereau.

Présents : 32	Pouvoirs : 9	Total : 32	Exprimés : 32	
Unanimité	Pour : 29	Contre : 3 DCPH	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver cette création d'Autorisation de Programme.

## **21) MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA RESTAURATION DU QUAI DES MARTYRS**

Thierry FALQUERHO donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « La semaine dernière, mardi 18 juin, Mme LIZERAND, architecte du patrimoine et M. PECRIAU, maître d'œuvre de la SAFEGE, ont présenté le projet d'aménagement définitif du Quai des Martyrs. Les riverains, les touristes, les promeneurs vont enfin pouvoir se réapproprier cet espace de déambulation, de circulation et de stationnement. Nous regrettons toutefois que ce projet soit un projet a minima et que le projet

initial, validé pourtant par l'ABF, ait été abandonné pour des raisons financières. Je ne reviendrai pas sur les raisons que nous avons déjà exprimées dans les bordereaux précédents. Vous nous demandez ce soir d'adopter la modification des crédits de paiement concernant la restauration du quai des Martyrs. Nous allons nous abstenir. En novembre dernier, nous nous étions abstenus sur l'autorisation de programme. Notre décision était motivée par le fait que vous n'aviez pas sollicité la Région pour le financement de ces travaux. Nous profitons de cette question pour savoir si vous avez obtenu des subventions de l'Agglomération au titre de sa compétence « Environnement et Développement Durable » ? »

Yves GUYOT répond à Fabrice LEBRETON : « L'ouvrage a été endommagé en 2013. Si les travaux n'ont pas été engagés c'est bien parce que la chasse aux subventions a été longue et infructueuse mais elle a été ardente. Ça n'a rien donné. C'est ce qui explique aussi qu'on soit revenu d'un projet qui dépassait 3 millions d'euros à celui-ci qui est plus modeste ».

Thierry FALQUERHO ajoute : « On pourra quand même se féliciter que la compétence des eaux pluviales est passé à Lorient Agglomération et c'est des travaux qui seront quand même portés par eux en même temps que la rénovation du quai.

Monsieur le Maire ajoute : « Les travaux annexes seront pris en charge par l'Agglomération et pas dans la réhabilitation du quai en tant que tel. C'est dommage qu'il soit tombé à cet endroit-là ... L'important c'est que l'on puisse le faire et qu'on ait l'argent pour le faire ».

Présents : 32	Pouvoirs : 9	Total : 32	Exprimés : 32	
Unanimité	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 3 LGPH	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver cette modification d'Autorisation de Programme.

## **22) MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA CREATION DU CENTRE INTERNATIONAL D'ENTRAINEMENT DE FORMATION ET DE COMPETITION DE TENNIS DE TABLE**

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Présents : 32	Pouvoirs : 9	Total : 32	Exprimés : 32	
Unanimité	Pour : 29	Contre : 3 LGPH	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver cette modification d'Autorisation de Programme.

## **23) MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU PLAN PATRIMOINE II**

Frédéric TOUSSAINT donne lecture du bordereau.

Présents : 32	Pouvoirs : 9	Total : 32	Exprimés : 32	
<b>Unanimité</b>	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver cette modification d'Autorisation de Programme.

## **24) AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU PROGRAMME DE DYNAMISATION DU CENTRE VILLE**

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Guénaëlle LE HIN demande « Une précision sur les 240 000 euros, de quoi s'agit-il exactement ? Il faut prévoir la participation des habitants. »

Monsieur le Maire répond à Guénaëlle LE HIN : « La ville a demandé un financement à hauteur de 80 %. Ce serait un jackpot. C'est bien la dynamique est engagée au niveau de la Région et de l'Etat pour la dynamisation des cœurs de ville et des cœurs de bourg. Donc il y avait 2 types de financement soit pour des études c'est là que l'on concourt soit pour des réalisations de travaux. Entre les deux, vous rajoutez un 0 ou deux 0. Ce qui a semblé nécessaire, on va diffuser le document de candidature que l'on a envoyé qui reprend l'ensemble des dynamiques. On a un point d'ancrage majeur qui est le site de l'hôpital mais aussi le jardin de la Basilique ... Dans cela il y a aussi le fait de l'école de musique, le devenir de la salle Le Gal Le Nouène, ... Il y a un gros gros boulot de synthèse à faire, il y a des études partielles qui existent. Là, on a besoin de reprendre les choses avec la population, avec les spécialistes urbanistes ou autres. Donc c'est cette somme-là avec 80 % de financement qui va nous permettre ou aux équipes suivantes, un de démarrer maintenant et de poursuivre avec un vrai débat, c'est ça le sens de la politique, c'est le débat sur qu'est-ce que l'on veut de notre ville dans 10 ans, 15 ans, 20 ans ou 30 ans. Et on va reparler place de la voiture, place des transports, services attendus, ... »

Guénaëlle LE HIN ajoute : « Une consultation citoyenne aurait pu être tentée dans un premier temps : des idées en seraient peut être sorties à moindre coût ! »

Monsieur le Maire ajoute : « Oui et des associations de commerçants, des services de santé en particulier. Vous savez que dans ce projet-là le GHBS doit être partie prenante puisque lui-même a pris des options sur l'ancien site de l'hôpital. Voilà ce qu'il y a derrière tout ça ».

Présents : 32	Pouvoirs : 9	Total : 32	Exprimés : 32	
<b><u>Unanimité</u></b>	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver cette création d'Autorisation de Programme.

## **25) MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE MISE EN SECURITE DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - ALSH**

Marie-Françoise CÉREZ donne lecture du bordereau.

Présents : 32	Pouvoirs : 9	Total : 32	Exprimés : 32	
<b><u>Unanimité</u></b>	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver cette modification d'Autorisation de Programme.

## **26) PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS DES CONCESSIONNAIRES**

Roseline MALARDÉ présente la réglementation.

Nolwenn LE ROUZIC présente le rapport du délégataire People and Baby : « A la suite du premier rapport, je vous présente le rapport 2018 du délégataire People and Baby de la concession du multi-accueil. Le délégataire doit transmettre chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin le rapport annuel.

Ce rapport présente 8 points :

- La structure
- Le projet pédagogique
- Les ressources humaines
- L'activité
- La communication
- Le compte-rendu technique
- Les éléments financiers
- Et les perspectives.

Je vous propose de balayer ces différents points qui ont été présentés dans les Commissions Vie et Ressources.

### 1. La structure

Rien n'a changé – toujours 50 places réparties sur deux sites. Les horaires d'ouverture sont toujours les mêmes 7 h 30 – 19 h, les périodes de fermeture également soit 15 jours en août et 1 semaine en décembre.

**Arrivée d'une nouvelle responsable opérationnelle, rattachée au siège de PB, Mme MORCHAIN** ancienne puéricultrice qui est le relais des services supports (paie, RH, achats, commandes, travaux) et qui vient une fois par mois au sein du multi-accueil.

**Deux questionnaires de satisfaction ont été présentés aux familles** avec pour résultat une légère baisse à la fin de l'année 2018 :

En mai 96,3 %

En octobre 84,4 %.

Ceci s'explique notamment par un moment de flottement sur le prestataire de repas. Depuis la fin de l'été 2018, le prestataire est Océane restauration (tout est TB, c'est le même prestataire qui poursuit dans le cadre du nouveau contrat)

### 2. Le projet pédagogique : Génération durable autour de différents thèmes :

- **Le thème zen** avec des temps de relaxation, des ateliers découvertes des bouteilles sensorielles, massage aux balles picot, jeu de lumière avec des foulards.
- **Le thème beau** avec une décoration au gré des saisons le spectacle Arkaia, la rénovation du site Ty Doudou.
- **Le thème nature** avec des ateliers peinture à partir de pots repas en verre, mise en place d'un potager dans le jardin, découverte des poussins, ballades dans le parc.
- **Le thème communication** avec l'implication des parents dans la structure avec des ateliers de cuisine en breton avec une maman bretonnante, des sorties en médiathèque avec les familles, participation aux ateliers de la semaine de la petite enfance, langage des signes à travers des comptines.
- **Le thème ouverture sur le monde** avec un spectacle La compagnie Artemuse, un atelier conte comorien en musique et un partenariat avec la médiathèque.

### 3. Les ressources humaines :

L'équipe n'a pas changé, la composition est la même.

21.2 ETP répartis sur les 2 sites :

19 personnes et 15.5 ETP sur le site de 35 places, tous en CDI

6 personnes et 5.7 ETP sur le site de 15 places, tous en CDI

A noter, un accueil de stagiaires intéressant pour les échanges de pratique et la formation de futurs professionnels de la petite enfance.

Également la présence de vacataires avec un médecin, un intervenant médiathèque et une psychologue.

Un taux d'absentéisme de 18,75 % qui s'explique par l'augmentation des arrêts de travail en 2018.

Un turn over de 0,16 % qui s'explique aussi par la fin des contrats aidés notamment.

Des formations sur les gestes et postures – incendie, sur le risque de lombalgie, et les protocoles.

#### 4. L'activité :

167 enfants ont été accueillis en 2018.

Le taux d'occupation était de 87 % en 2018 (86 % en 2017), il est élevé et supérieur à la moyenne départementale (environ 80 %). La CAF impose un taux minimum de 70 % pour être conventionné et bénéficiaire de la Prestation de service unique.

Ce fort taux s'explique par la multitude de contrats que propose le multi accueil. En effet on constate une variété dans les durées des contrats. Un travail minutieux dans la gestion des plannings permet de répondre à un maximum aux demandes des familles. Le multi-accueil s'adapte au plus près aux besoins des parents. L'accueil régulier est de 57 % et l'occasionnel de 42 %.

Pour rappel, la participation des familles est calculée en fonction des ressources et de la composition de la famille.

Le coût horaire moyen payé par les familles s'élève à 1.02 € en 2018. Ce tarif est bas et inférieur au coût moyen constaté sur les multi-accueils voisins.

#### 5. La communication :

##### **Un site internet dédié aux familles**

Communication avec les familles avec un espace destiné à la crèche où elles peuvent retrouver les dernières actualités, les menus de la semaine par exemple.

##### **Un site internet dédié à la collectivité d'Hennebont**

Un espace collectivité qui nous permet d'accéder directement en ligne aux informations de gestion de la crèche.

#### 6. Le compte-rendu technique

Une maintenance régulière, un investissement de renouvellement de matériel, quelques travaux d'améliorations de la structure et des travaux à venir notamment la sécurisation du site de la Petite planète avec l'installation d'un digicode.

#### 7. Les résultats financiers

Excédentaires sur 2018 de 23 211 €

Les variations des charges et recettes entre 2017 et 2018 sont principalement dues aux travaux réalisés fin 2017 (perte de 15 places pendant 4 mois)

Sur les postes de charges : hausse globale des charges en 2018 du fait de la fermeture partielle en 2017 pour travaux et quelques éléments comptables de régularisation d'une année sur l'autre.

Sur les recettes : taux d'occupation sensiblement comparable à celui de 2017, augmentation des recettes PSU (prestation de service unique mis en place par la CAF) liée à un nombre d'heures plus important facturé qu'en 2017 du fait toujours de la fermeture partielle de 2017.

#### 8. Les perspectives

- Une nouvelle orientation du binôme de direction avec :
  - Le recrutement en février 2019 d'un directeur adjoint Educateur Jeune Enfant
  - Un temps de présence sur le terrain formalisé. Le but étant d'accompagner davantage les équipes sur le terrain et de porter des projets variés.
- Mise en place de journées pédagogiques communes avec la Crèche Les petits poussins de Guillers pour favoriser les échanges sur les pratiques professionnelles, le partage des différents projets.
- Mise en place d'un projet intergénérationnel et de la passerelle avec les écoles maternelles.
- Mise en place de journées à thème : par exemple le 16 mai a eu lieu la journée verte et il y aura une journée Afrique en juin.
- Mise en place d'un partenariat avec notre meneur, Madame GOUEZ, pour que les enfants se déplacent en calèche.

#### **En conclusion, nous avons eu une année 2018 qui a bénéficié :**

- Du renfort d'une nouvelle responsable opérationnelle avec a une bonne connaissance du monde de la petite enfance,
- Un audit RH ayant permis une écoute du personnel (novembre 2018) et une reprise de confiance du personnel envers le siège de PB (notamment grâce à l'arrivée de Marie MORCHAIN)

- D'un changement de prestataire sur la restauration qui a permis une amélioration de la qualité des repas,
- D'un projet pédagogique autour du thème de la génération durable, fort, avec des activités variées et surtout impliquant une participation active des familles à la vie du multi-accueil
- D'une communication renforcée à l'attention et des familles et de la collectivité
- Des résultats financiers tout à fait honorables
- Et enfin des perspectives pour 2019 renforcées par le projet pédagogique présenté lors du bordereau du début du conseil.

Nous continuerons, bien entendu, à veiller à la réalisation des engagements pris et à la bonne prise en charge des enfants accueillis.

Nous remercions de bien vouloir prendre acte de cette présentation ».

Roselyne MALARDÉ présente le rapport du délégataire du camping : « Le camping a été ouvert du 1er avril au 1er octobre (6 mois), période d'exploitation pertinente selon la gérante (pour la préparation sereine de la saison, la prise de réservations pour l'été, la captation de la clientèle des « travailleurs » et des touristes des vacances de Pâques).

Les services mis en place depuis 2016 ont été maintenus :

Lave-linge, sèche-linge, prêt de vélos, kayaks, bibliothèque participative, table de tennis, chapiteau, barbecue individuel, pain de glace, wifi gratuite, parabole collective gratuite et tarifs préférentiels sur certains sites touristiques des alentours.

Sont venus se rajouter en 2018 les services suivants :

- Mise en place de tables et chaises dans l'espace tente
- Mise à disposition 24h/24 d'un congélateur commun
- Douche supplémentaire (douche froide transformée)
- Rajout d'une parabole télévision collective 4 sorties
- Rehausse des bacs à linge + mise en eau mitigée
- Embellissement du camping : fleurs, plantes, terrasse en bois au niveau du restaurant
- Mise en place d'un évier extérieur pour le nettoyage de la pêche du jour
- Lancement de soirées à thème telles que moules frites. Développement de la crêperie, ouverte tous les soirs de mi-juin à fin août, lieu devenu très convivial.
- Mise en place d'un jeu de dame en extérieur

Actions menées en 2018 ont été les suivantes :

- Référencement du camping sur Le Monde du Camping-Car
- Démarche vers le tourisme responsable avec mise en place d'affichages spécifiques (économie d'énergie, recyclage déchets), d'informations autour de démarches : Bretagne sans ma voiture, éco label européen ou voyagez responsable
- Promotion du camping par l'édition de deux cartes postales
- Site internet étoffé
- Réfection du panneau d'entrée
- Mise en place d'un nouveau mobil-home (le 3ème)

Les mobil homes remportent toujours un franc succès. Très confortables, bon marché et plus faciles pour les familles.

Les investissements ont été de l'ordre de 11 800 € sur l'exercice.

L'activité :

La fréquentation est toujours en hausse, près de 5 % par rapport à 2017.

Depuis la reprise du camping, la fréquentation a augmenté de près de 56 % : 4 168 nuitées en 2016 contre plus de 6 500 en 2018, avec les retombées économiques évidentes sur les commerces et activités locaux.

La gérante note un rallongement des séjours. Les campeurs sont séduits par le cachet de la ville d'Hennebont, ses monuments et les divers atouts touristiques environnants.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 59 225 €, soit une augmentation de 11.6 % par rapport à 2017.

Le résultat net s'est élevé à 13 274 €, en baisse de 30 % du fait d'une augmentation de 33 % de divers postes de charges (RSI, Impôts, charges de personnel, fluides ...).

#### Pour 2019 :

Il est prévu :

- L'achat d'un hébergement locatif supplémentaire :

Mobil-home ou hébergement atypique, en fonction des opportunités. Hébergements très appréciés.

- L'amélioration de la prestation restaurant :

La partie restauration apporte un confort aux campeurs (surtout en tente) car bon marché et pratique.

- La poursuite de l'embellissement du camping : fleurs, plantes.
- Des tarifs maintenus, identiques à ceux précédemment pratiqués en 2018 et 2017, sauf pour les prestations « aire de service et aire de stationnement » des camping-cars qui ne sont pas reconduites.

En effet, malgré :

- Le référencement du camping dans le guide référence des aires de stationnement en 2018
- La proposition d'un stop accueil comprenant l'aire de stationnement, le branchement électrique, la douche et la vidange-remplissage, à 8 €, 12€ lors du festival Interceltique
- L'aire de service à 2.50 €
- Divers articles sur le net

La gérante se rend à l'évidence qu'il est difficile de capter cette clientèle non adepte du camping.

La gérante souligne quelques difficultés :

- Des jeunes qui viennent squatter l'aire de jeux très tard le soir. Elle souhaite un affichage des horaires d'ouverture de l'aire de jeux
- La mauvaise signalétique du camping, déjà précédemment évoqué. Elle demande le fléchage du camping depuis les ronds-points du Parco, de la Gardeloupe et du Quimpéro, le seul fléchage existant se situant au rond-point Jehanne la Flamme.
- Elle rappelle une nouvelle fois le problème du stationnement des camping-cars sur le parking de la Poterie, en indiquant que de nombreux camping-cars séjournent sur ce parking, de quelques jours à plusieurs semaines : auvents, paraboles sorties, tables de pique-nique, camion sur cale ou barbecues, démontrent qu'il ne s'agit pas que d'un simple stationnement. Cette activité se situe juste en face du camping, et la gérante a constaté à plusieurs reprises que des camping-cars font demi-tour devant le camping en s'apercevant qu'ils peuvent stationner gratuitement en face...
- La gérante rappelle également l'effondrement des berges, qui deviennent dangereuses, et dont l'entretien devient difficile. Les berges disparaissent, petit à petit dans le Blavet et la haie qui les longe, commence à s'affaisser, créant des trouées, des trous ou disparition de certains buissons
- Elle souligne enfin que le portillon posé au fond du chemin accédant au terrain derrière le camping permet à des groupes de personnes de squatter l'espace et parfois très tard le soir ».

Fabrice LEBRETON déclare « On a lu avec attention ces deux rapports qui entraînent quelques remarques notamment pour celui de Mme COEFFIER, pour le camping. Elles concernent la partie du rapport intitulée « Plan d'action pour 2019 ». Nous sommes surpris par la demande que Mme COEFFIER a adressée à la Ville. Elle souhaite en effet que cette dernière légifère sur le stationnement des camping-cars sur le parking de la Poterie. Cela ressemble fort à de l'ingérence d'un délégataire privé dans la gestion d'un espace public. De même, l'annonce de la privatisation de l'aire de services pour les seuls clients du camping nous inquiète. Certes, on peut comprendre les remarques de Mme COEFFIER devant l'attitude de certains camping-caristes qui ne viennent que pour



vidanger et se remplir en eau, sans fréquenter le camping. Mais nous ne pouvons accepter sa volonté de privatiser cette aire de service qui est bien espace public. En plus, la fin de cette prestation qu'elle annonce, pourrait-avoir des conséquences dommageables :

- Pour la Ville et son économie : les campings-caristes vont-ils continuer de venir à Hennebont ? N'oublions pas que ce sont des consommateurs qui font vivre le commerce local.
- Conséquences aussi pour l'environnement. En mettant un terme à cette prestation, n'y-a-t-il pas un risque, sur le parking de la Poterie ou ailleurs, de vidanges sauvages ? Quels seraient alors les risques pour les eaux du Blavet notamment ?

Monsieur le Maire, que comptez-vous faire pour éviter que cette décision de privatisation, que nous jugeons inopportune, ne soit prise ? Qu'envisagez-vous aussi pour que l'accueil des camping-caristes sur le parking de la poterie se fasse dans les meilleures conditions possibles ? »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « Sur cette question, elle est en débat. Ce qui est certain, c'est que la présence des camping-cars sur le parking de la Poterie n'est pas acceptable. C'est clair, c'est net mais on n'est pas sur des mesures coercitives. Il faut qu'on trouve des solutions. Elles se situent dans le réaménagement du port de la ville avec des installations, avec des douches, avec une capitainerie. On ne souscrit pas à la proposition, ce n'est pas de l'ingérence, elle fait une proposition et c'est une provocation. Et il faut passer là-bas de temps en temps pour voir la provocation de certains camping-caristes vis-à-vis de son activité. Donc kif-kif c'est une question qui reste en suspens mais qu'il faudra la traiter de façon intelligente, technique. Le fait de libérer le quai Tabarly sur un certain nombre d'équipements, de poser la problématique qui est celle du port ... Donc, il s'agit bien là du camping de Saint-Caradec jusqu'à la cale du Ty Mor d'avoir un projet global d'aménagement, d'accueil touristique dans lequel, à mon sens, les camping-caristes ont tout à fait leur place et en termes de commerces et de marche à pied, de restauration ... C'est cette réflexion-là. Je suis satisfait du professionnalisme de Mme COEFFIER et puis on va voir le bordereau suivant car il y a aussi une date limite à cette DSP. Ce n'est pas évident de trouver un délégataire pour gérer un camping de cette dimension-là de façon professionnelle, de supporter une partie des investissements et de commercialiser. Oui les camping-cars c'est un vrai problème. A la Bergerie également. Il faut qu'on travaille à une vraie stratégie pour cela ».

Présents : 32      Pouvoirs : 9      Total : 32      Exprimés : 0

**Non votant : Prend acte**

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations

## **27) CONCESSION DE GESTION DU CAMPING – CHOIX DU CONCESSIONNAIRE**

Roseline MALARDÉ donne lecture du bordereau.

Roselyne MALARDÉ précise : « *La procédure* :

La commission consultative des services publics locaux réunie le 13 novembre 2018 a donné un avis favorable au lancement d'une procédure de concession de service public pour la gestion du camping d'Hennebont.

Par délibération en date du 28 février 2019, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de celle-ci.

Au regard de la réglementation en vigueur, l'autorité habilitée à signer la convention de concession de service public saisit l'assemblée délibérante du choix du concessionnaire auquel elle a procédé.

Elle lui transmet le rapport de la commission présentant la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs de choix du concessionnaire et l'économie générale du contrat.

La procédure a été lancée le 13 mars 2019 et a permis de recueillir les deux candidatures qui ont été retenues.

- Mme Nathalie COEFFIER
- La SAS Camping-Car Park.

Chacun des candidats a ensuite déposé une offre.

Celle de la société Camping-Car Park était conditionnée à des amendements contractuels portant sur :

- Les conditions d'exploitation du camping : travaux à réaliser par la collectivité, la prise en charge par la collectivité de l'entretien des espaces verts, des sanitaires, des abonnements et consommations d'eau, d'électricité, téléphone, internet, les impôts et taxes,

- Et les conditions financières (modalités d'établissement des tarifs entre autres)

qui remettaient en cause l'économie générale du contrat de concession et rendaient ainsi cette offre irrégulière. Elle a donc été rejetée et n'a fait l'objet d'aucune analyse.

L'offre de Mme COEFFIER a été analysée au regard des deux critères d'appréciation des offres, non hiérarchisés par ordre d'importance, figurant au règlement de la consultation, et donc portés à la connaissance des candidats dès le lancement de la procédure.

Ces critères sont les suivants :

- 1er critère : qualité du service proposé au vu du mémoire technique fourni par le candidat portant sur

- Les moyens humains (nombre de personnes affectées à l'exploitation du service), compétence du personnel mis à disposition pour assurer la gestion du camping

- La qualité du service proposé aux usagers (accueil, réservations, modalités et outils de communication, tarifs proposés, amplitude horaire, organisation d'animations), la démarche de développement durable envisagée pour l'exploitation du camping et les modalités d'entretien et de gestion de l'équipement (locaux, sanitaires, espaces verts, les communs, les emplacements, etc...)

- 2ème critère : la qualité du développement de l'activité (plan d'actions et de développement envisagé par le candidat) et les conditions financières proposées par le candidat.

Dans le cadre de la procédure en cours, le choix de l'autorité concédante se porte sur l'offre faite par Mme COEFFIER Nathalie qui a présenté une offre répondant au cahier des charges. Les raisons détaillées de ce choix sont exposées dans le rapport du Maire joint en annexe.

Concernant le 1er critère :

L'offre présente une qualité de service adaptée aux attentes avec deux personnes affectées à l'exploitation du camping, disposant des formations nécessaires : hôtellerie-restauration, gestion de restaurant et camping pour l'une, technique, gestion de commerces et camping pour l'autre.

Concernant le 2ème critère :

L'offre propose :

- Une ouverture du 1er avril au 1er octobre, un accueil téléphonique et par mail toute l'année, accueil physique à partir d'avril de 9 h à 12 h et de 14 h à 20 h et 24H/24 de mai à début septembre.
- Des services gratuits (Wifi, vélos, kayaks, livres, jeux de société, tennis de table, boulodrome, paraboles collectives), des services payants à un prix peu élevé (lave-linge, sèche-linge à 4 €, restaurant à 9 €), une convivialité avec des soirées à thème (2 fois par semaine).
- Sur le plan de la communication : une diffusion de l'information via un site internet, des liens avec divers partenaires : Lorient Bretagne Sud Tourisme, le Comité Régional du Tourisme (CRT), FFCC, des labels Club Rando et Etap Club Rando, et une recherche de nouvelles clientèles avec notamment des diffusions vers les clientèles britanniques et hollandaises.
- En matière de développement durable, l'enclenchement d'une bonne dynamique qui va dans le sens des orientations souhaitées par la collectivité, avec la sensibilisation des campeurs, l'utilisation de produits éco labellisés pour l'entretien et les opérations techniques, et de produits locaux pour le restaurant, gestion économe des fluides, l'adhésion à la démarche « Voyager responsable » du CRT
- Des tarifs qui demeurent inchangés par rapport à ceux actuellement pratiqués. Ils se situent dans la moyenne de ce qui est proposé pour les parcelles nues mais sont particulièrement attractifs pour les structures locatives.
- Une offre sociale peu répandue, favorable aux familles à petits revenus : programme « vacances et famille », accueil de réfugiés mineurs, de familles ou personnes seules via la Sauvegarde 56, chèques vacances.
- Un plan de développement avec la création d'un espace multimédia, l'acquisition d'un bus anglais (multimédia et restauration), de vélos électriques, de cartes de randonnées, la création d'une salle TV dans une caravane, l'amélioration du fleurissement, l'agrandissement de la terrasse-restaurant pour combler et sécuriser la chute de la haie dans le Blavet.

- Des projets de développement de la démarche environnementale et de montée en gamme du camping : écopâturage, adhésion au programme du CRT « En Bretagne sans ma voiture » éco-labellisation du camping, achat d'un broyeur pour végétaux (paillage des espaces verts et moins de déplacements à la déchèterie) et pourquoi pas un classement 3 étoiles du camping.
- Sur le plan financier, une augmentation du chiffre d'affaires avec des recettes à hauteur de 70 000 € (61 533 € en 2018) et une progression du résultat net 14 270 € (13 274 € en 2018).

Cette offre répond parfaitement, sur les deux critères de choix définis dans la procédure, aux attentes de la collectivité.

Le contrat sera d'une durée de 48 mois, démarrant le 1er janvier 2020 et s'achevant le 31 décembre 2023.

Les principales obligations du concessionnaire sont notamment :

- La gestion du service, notamment financière et technique dans les conditions prévues au présent contrat et par les textes applicables. A ce titre, il exécute à ses frais les travaux d'entretien et de réparations des biens et équipements d'installation nécessaires à l'exploitation du service. Il assure l'entretien courant des équipements et les menues réparations.
- Le développement des activités correspondant à l'utilisation des ouvrages et des biens d'exploitation qu'il utilise, la promotion du camping par une pratique commerciale active.
- Le développement durable envisagé à la fois comme facteur d'amélioration de l'accueil des visiteurs et comme facteur de performance de l'établissement ».

Guénaëlle LE HIN déclare « Il est question de l'achat d'un nouvel hébergement, il faudra être vigilant sur les types de mobil-homes achetés, car il y a des anciens moches, des nouveaux plus jolis. La proximité des remparts fait qu'il faut être vigilant. »

Monsieur le Maire répond à Guénaëlle LE HIN : « C'est comme les camping-cars, il y en a des beaux, très chers et il y en a qui ne sont pas jolis du tout. Vous avez raison sur les aspects esthétiques mais vous comprenez aussi le chiffre d'affaires tel qu'il a été exposé, je ne sais pas les mobil-home d'occasion mais j'ai une petite idée des prix, il faut 3 années de bénéfices totalement intégrés pour faire l'investissement d'un mobil home même d'occasion ».

Fabrice LEBRETON déclare « C'est sans surprise que nous voterons contre ce choix par cohérence avec nos votes antérieurs notamment ceux du 28 février dernier et de février 2016. »

Guénaëlle LE HIN déclare : « C'est une DSP provisoire qu'il serait intéressant d'intégrer dans un ensemble plus vaste comprenant notamment le développement du port et la mise en valeur du Blavet. »

Monsieur le Maire ajoute : « Tout à fait et la durée de la DSP que l'on a proposée là c'est celle qui doit nous permettre d'avoir la vision stratégique de l'ensemble des équipements ».

Présents : 32	Pouvoirs : 9	Total : 32	Exprimés : 32	
Unanimité	Pour : 29	Contre : 3 LGPH	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider le choix du concessionnaire de service public

## **28) CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR OPERATION DES ORIENTALES** **PROCEDURE DE CONCESSION**

Thierry FALQUERHO donne lecture du bordereau.

Monsieur le Maire précise que : « Y'a la création d'un réseau de chaleur, y'a un antécédent c'est celui du complexe aquatique avec la livraison de chaleur, MPT, EHPAD et bâtiments de Lorient Habitat ».

Serge GERBAUD souhaite savoir « où sera installée la nouvelle chaudière et si la gestion sera la même que celle pour la piscine. »

Monsieur le Maire répond à Serge GERBAUD : « La gestion n'est pas la même puisque la gestion n'est pas municipale, en fait elle est municipale par délégation. Sauf que là vous avez devant vous le vice-président de la SPL, Thierry FALQUERHO. On a un contrôle politique ce qui n'est pas le cas de la DSP que l'on a avec le fournisseur de l'entretien de la chaudière où on a effectivement par les contrats il y a un contrôle mais on n'est pas dans la gestion ».

Thierry FALQUERHO ajoute : « On délègue la fabrication, l'exploitation et le financement à la SPL pour alimenter le réseau de chaleur sur la salle de tennis de table, sur le foyer des personnes âgées des Orientales et le centre de formation car malheureusement la SPL n'était pas créée quand les logements des Orientales sont sortis de terre ».

Présents : 32	Pouvoirs : 9	Total : 32	Exprimés : 32	
Unanimité	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 3 LGPH	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider le choix du concessionnaire de service public et les termes du contrat de concession

## **29) DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT : LE LOGIS BRETON OPERATION LES ORIENTALES**

Anne LAVOUÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 32	Pouvoirs : 9	Total : 32	Exprimés : 32	
<b>Unanimité</b>	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de donner son accord sur cette garantie d'emprunt.

## **30) VIDEO PROTECTION CONVENTION AVEC LORIENT HABITAT ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Jacques KERZERHO donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Nous voterons ce bordereau. Sur ce sujet de la protection de la population et de sa sécurité, nous ne sommes pas arc-boutés sur des positionnements dogmatiques. La lutte contre la délinquance, faire reculer les délits, garantir la tranquillité et le bien-être des Hennebontais sont des sujets que nous devons aborder sans frilosité aucune et auxquels nous devons apporter des réponses.

Cela passe, selon nous, et vous le savez, par une présence plus importante de fonctionnaires de la Police Nationale sur notre commune, par un renforcement des patrouilles dans tous les quartiers de la ville mais aussi par l'ouverture d'un véritable Commissariat disposant de moyens humains et matériels conséquents. C'est une question importante sur laquelle nous avons déjà échangé, sur laquelle nous avons des divergences et dont nous aurons certainement l'occasion de reparler, lundi 1<sup>er</sup> juillet, lors de la venue de Monsieur le Sous-Préfet dans cette salle. Je reviendrai sur la question de la vidéo-protection qui nous intéresse ce soir. Comme nous l'avons déjà

exprimé en ces lieux, nous nous interrogeons sur l'efficacité de ces mesures. Si la vidéo-protection permet l'arrestation d'auteurs d'infractions, si elle peut être dissuasive, elle n'entraîne pas obligatoirement une baisse significative des incivilités, de la délinquance. Les différentes enquêtes et études attestent, en effet, du faible impact de la vidéo dans le traitement de ces problèmes. La présence de caméras n'empêche pas, hélas, les dégradations, les vols, les trafics en tout genre... qui, souvent, se déplacent hors du champ des caméras, à l'abri donc des regards. Les faits divers récurrents, trop nombreux, qui se sont passés à Hennebont et qui perturbent encore aujourd'hui le quotidien de certains de nos concitoyens, sont là pour l'attester malheureusement. Ce n'est pas avec des machines que l'on répond aux incivilités, aux délits, et surtout, que l'on règle leurs causes.

Nous sommes ainsi persuadés qu'il faut renforcer les services publics, qu'il faut une présence humaine plus importante sur le terrain, qu'il faut accorder davantage d'argent public aux associations, aux clubs sportifs, qui jouent un rôle important pour le bien vivre ensemble et la prévention de la délinquance. La prévention, l'éducation, la formation, l'écoute, le dialogue... sont des leviers que nous devons privilégier.

Guénaëlle LE HIN déclare « Nous voterons ce bordereau. Nous sommes favorables depuis toujours à la mise en place de la vidéo protection qui a fait ses preuves depuis longtemps. Son efficacité a d'ailleurs fait l'objet d'un article dans la presse récemment sur la commune de Gouesnou qui a vu son budget réparations /dégradations baisser de manière très significative depuis l'installation de la vidéo protection. Nous espérons qu'elle fera ses preuves à Hennebont aux endroits de la ville où elle sera effective. Par contre nous pensons également que les effectifs de la Police Municipale sont insuffisants et qu'il faut les augmenter. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON et Guénaëlle LE HIN : « On connaît les positions des uns et des autres là-dessus. Les caméras seront mobiles sur un certain nombre de sites et à chaque fois se pose la question de l'alimentation, de l'intérêt, des angles de vues etc. En tout cas c'est un dispositif qui est souhaité et qu'on souhaite efficace ».

Présents : 32	Pouvoirs : 9	Total : 32	Exprimés : 32	
<b>Unanimité</b>	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

### **31) PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Serge GERBAUD « fait remarquer qu'il aurait été plus cohérent de présenter ce bordereau après le bordereau n°34 et souhaite obtenir un tableau prévisionnel des départs à la retraite.»

Michèle DOLLÉ répond à Serge GERBAUD : « Ce tableau existe. Il est à votre disposition au service des RH. Ce tableau est nominatif donc il est compliqué de le diffuser en conseil. Mais si vous souhaitez le consulter et le voir, il n'y a aucun souci ».

Guénaëlle LE HIN déclare : «Etant donné notre absence de maîtrise sur la politique RH, nous nous abstiendrons sur ce bordereau. »

Présents : 32	Pouvoirs : 9	Total : 32	Exprimés : 32	
Unanimité	Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 6 LGPH DCPH	
Non votant : 0				

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à la modification du tableau des emplois permanents comme indiqué.

### **32) PERSONNEL COMMUNAL : CONVENTION DE GROUPEMENT DE SERVICES : CDG DU MORBIHAN**

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 32	Pouvoirs : 9	Total : 32	Exprimés : 32	
<b><u>Unanimité</u></b>	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver l'adhésion

### **33) PERSONNEL COMMUNAL : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL VILLE/EPCC**

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 32	Pouvoirs : 9	Total : 32	Exprimés : 32	
<b><u>Unanimité</u></b>	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider cette convention ainsi modifiée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

### **34) INFORMATION RELATIVE A LA DECHARGE DE FONCTION SUR EMPLOI FONCTIONNEL**

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON demande s'il est possible d'intervenir.

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « Non à moins que vous en preniez le risque. Ici on ne débat de la situation des personnes qui sont en maladie, en arrêt de travail et des situations individuelles. C'est une règle que se donnent toutes les collectivités locales ».

Présents : 32	Pouvoirs : 9	Total : 32	Exprimés : 0	
<b><u>Non votant : Prend acte</u></b>				

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

### **35) QUESTION ORALE**

Fabrice LEBRETON donne lecture de la question orale :

« Objet : Question orale pour le Conseil Municipal du jeudi 27 juin 2019.

Monsieur le Maire,

Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons déposé, à la demande des membres du comité de vigilance de la S.H.N., une question orale où nous exprimions leurs interrogations concernant notamment l'avenir de l'instruction équestre et celui des quatre salariés de l'association.

Dans votre réponse, vous avez annoncé qu'un travail allait être engagé entre le Syndicat Mixte des Haras et l'administrateur judiciaire désigné par la S.H.N.

Vous avez aussi présenté un calendrier prévisionnel avec une réunion du Bureau du Syndicat Mixte des Haras, le vendredi 24 mai, et une rencontre entre ce dernier et le comité de vigilance, le lundi 3 juin.

Ces rencontres, qui dans un premier temps se sont voulues rassurantes, n'ont pas permis, visiblement, de dissiper les inquiétudes des membres du comité de vigilance. Elles semblent même avoir été renforcées après qu'une réunion de représentants du Syndicat Mixte des Haras, prévue le 12 juin, ait été annulée.

Les membres du comité de vigilance ne veulent plus vivre dans cette incertitude. Ils ont besoin de réponses rapides et claires de votre part. Aussi, ils aimeraient, dès ce soir :

- Avoir la certitude d'une rentrée équestre viable et pérenne sur le site des haras.
- Avoir la certitude qu'ils pourront y inscrire leurs enfants afin qu'ils y pratiquent une activité équestre.
- Savoir précisément où, quand, selon quelles modalités ils pourront les inscrire.

Veillez recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs. »

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse.

« Depuis votre question orale du 23 mai sur l'avenir de l'instruction équestre au Haras d'Hennebont, la motivation du Syndicat Mixte est toujours aussi forte pour éviter une rupture d'activité préjudiciable à tous, pour construire un schéma équilibré économiquement et pour établir une solution pérenne et évolutive.

Compte-tenu de la démission collective du bureau de la SHN le 26 avril dernier, la seule personne qui détient les réponses aux questions précises que vous posez est l'administrateur judiciaire, Maître Erwan MERLY, en charge de l'ensemble des actifs et du personnel de la SHN. Rien ne pourra être établi sans son accord. Il est également maître du calendrier.

Afin de rechercher des solutions pour la rentrée 2019-2020, le Syndicat Mixte étudie, avec lui, les possibilités de maintien d'activités pour l'instruction équestre et l'accueil des chevaux de propriétaires.

Le projet porté par le Syndicat Mixte a pour objectif de positionner le Haras National d'Hennebont comme un lieu de référence des pratiques équestres et proposera une offre équestre destinée au plus grand nombre. En cela il rejoint les orientations fixées par les élus des collectivités membres en visant un positionnement de pôle hippique breton d'excellence. Par ailleurs, le Syndicat Mixte doit veiller à ne pas concurrencer directement les initiatives similaires portées par des structures privées du territoire et à ne pas utiliser des fonds publics à cette fin.

Les inquiétudes du Comité de Vigilance pour leurs enfants, nous les avons également en ce qui concerne l'action « Tous en selle » menée avec les écoles, action qui figure au sein de notre Projet Educatif de Territoire et des actions du contrat de ville. Vous voyez, dans la situation actuelle, le Maire d'Hennebont et le Président du Syndicat Mixte ne sont pas en mesure d'apporter des réponses qui appartiennent à l'administrateur judiciaire. Un nouveau courrier lui a été envoyé hier.

La recherche de solutions, dans cette situation juridique et financière très difficiles, nécessite un climat serein, constructif et que chacun, à son niveau, assume ses responsabilités. En confiant l'avenir de la SHN à un administrateur judiciaire, le bureau de la SHN a, *ipso facto*, limité les possibilités de poursuite des activités ».

\*\*\*

Levée de la séance à 21 h 52

\*\*\*